



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal

du 16 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 10 mars 2023

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI		Pouvoir à A. BOUVIER
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER	Arrivée à 19H19	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS		Pouvoir à M-H. LAJON
Sophie GUILLAUD-PIVOT		Pouvoir à F. GEHIN
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY		Pouvoir à J. SCAPPATURA
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON		Pouvoir à R. VIAL
Marie-Christine SAGNAL		Pouvoir à M-C. GARIN
Monique BERTRAND	X	

POUVOIRS :

- M. Alain CHADI donne pouvoir à Anthony BOUVIER
- M. Yoann ZINOPOULOS donne pouvoir à Marie-Hélène LAJON
- Mme Sophie GUILLAUD-PIVOT donne pouvoir à Frédéric GEHIN
- Mme Aline BOSSY donne pouvoir à Jocelyne SCAPPATURA
- M. Ioan FILIMON donne pouvoir à René VIAL
- Mme Marie-Christine SAGNAL donne pouvoir à Marie-Claude GARIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 12 à l'ouverture de la séance, puis 13 à partir de la délibération n°2023-04-05, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Marie-Claude GARIN**.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 février 2023
- Retour sur les décisions prises par délégation
- FINANCES : Approbation des comptes de gestion
- FINANCES : Budget communal : approbation du compte administratif
- FINANCES : Budget annexe Location : approbation du compte administratif
- FINANCES : Budget communal : affectation des résultats
- FINANCES : Budget annexe Location : affectation des résultats
- FINANCES : Vote des taux de fiscalité
- FINANCES : Budget communal : adoption du budget primitif
- FINANCES : Budget annexe Location : adoption du budget primitif
- Questions diverses
 - Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
 - Tour de table

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 21 février, et a été adressé le 22 février dernier.

René VIAL indique qu'il avait donné pouvoir à François MANON en raison de son absence. Il a toutefois pu écouter la séance en retransmission. Il souhaite revenir sur les emprunts contractés durant son mandat, et indique avoir refait les calculs. Il a souscrit un emprunt de 500 000€ en 2015, puis 900 000€ en 2020, et renégocié un emprunt de 400 000€, souscrit au mandat précédent. Le total ne fait donc pas 2 millions d'euros, à l'inverse de ce qui a été annoncé. Il précise d'ailleurs que l'emprunt de 500 000€ se solde cette année, et correspondait donc à une courte durée ; il a d'ailleurs permis de solder un prêt à terme de 200 000€, de payer des factures d'investissement en retard, et de procéder à l'acquisition du bâtiment et du terrain se situant dans le prolongement du champ de mars. Enfin, il précise que l'emprunt de 900 000€ a été souscrit à un taux de 1,72% sur 20 ans.

De même, il précise son opposition à la délibération, car il estime que le Débat d'Orientations Budgétaires vise à entrer dans le détail du prochain budget, et s'oppose donc à la méthode de travail.

Le compte-rendu est validé.

Abstention de R. VIAL.

RETOUR SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :

- Décision n°2023-08 : Travaux de voirie routière

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit des travaux d'entretien annuel (PATA) et de réfection des voiries communales. Le montant total prévu pour 2023 est de 33 463,50€.

DÉLIBÉRATION n°2023-04-01
FINANCES : Approbation des comptes de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. En application des dispositions des articles L1612.12 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable.

- Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant l'exactitude des opérations,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION n°2023-04-02**FINANCES : Budget communal : approbation du compte administratif**

Monsieur le Maire confie, pour le vote du compte administratif, la Présidence de la séance à M. Lionel RITTNER, 1^{er} adjoint, et quitte la salle.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif tel qu'il a été adressé et notamment :

Sens		Fonctionnement	Investissement
dépenses	prévues	1 758 333,38 €	638 331,19 €
	Réalisées	1 496 530,57 €	430 127,24 €
	RAR*		100 477,10 €
recettes	prévues	1 758 333,38 €	640 076,19 €
	Réalisées	1 648 730,25 €	323 009,93 €
	RAR*		84 750,00 €

*RAR : restes à réaliser

Le compte administratif fait donc apparaître :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 152 199,68€
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de - 107 117,31€

En investissement, les restes à réaliser se montent à

- 100 477,10€ en dépenses
- 84 750,00€ en recettes.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 13 (Frédéric GEHIN ne prend pas part au vote)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)

- **RECONNAIT** la sincérité des réalisations et des restes à réaliser
- **ARRETE** le compte administratif et les résultats définitifs

DÉLIBÉRATION n°2023-04-03**FINANCES : Budget annexe Location : approbation du compte administratif**

Monsieur le Maire confie, pour le vote du compte administratif, la Présidence de la séance à M. Lionel RITTNER, 1^{er} adjoint, et quitte la salle.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif tel qu'il a été adressé et notamment :

Sens		Fonctionnement	Investissement
dépenses	prévues	38 500,00 €	33 921,93 €
	Réalisées	5 499,96 €	0,00 €
recettes	prévues	38 500,00 €	33 921,93 €
	Réalisées	16 980,36 €	3 372,62 €

Le compte administratif fait donc apparaître :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 11 480,40€
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de 3 372, 62€

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 17 (Frédéric GEHIN ne prend pas part au vote)
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **ARRETE** le compte administratif et les résultats définitifs

DÉLIBÉRATION n°2023-04-04
FINANCES : Budget communal : affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle, à la suite de l'adoption du compte administratif, les éléments de résultats suivants :

Le compte administratif fait donc apparaître :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 152 199,68€
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de - 107 117,31€

En investissement, les restes à réaliser se montent à

- 100 477,10€ en dépenses
- 84 750,00€ en recettes.

Pour mémoire, les reports intégrés au budget 2022 étaient les suivants :

- Déficit reporté de la section d'investissement : 137 456,31€
- Excédent reporté de la section de fonctionnement : 154 022,88€

Au regard de ces éléments, le besoin net de la section de d'investissement peut donc être estimé à 260 300,72€

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)

- **AFFECTE** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 260 300,72€
- **AFFECTE** à la ligne 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté) la somme de 45 921,84€.

DÉLIBÉRATION n°2023-04-05
FINANCES : Budget annexe Location : affectation des résultats

Arrivée de Grégory MEYER.

Monsieur le Maire rappelle, à la suite de l'adoption du compte administratif, les éléments de résultats suivants :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 11 480,40€
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de 3 372, 62€

Pour mémoire, les reports intégrés au budget 2022 étaient les suivants :

- Déficit reporté de la section d'investissement : 33 921,93€
- Excédent reporté de la section de fonctionnement : 3 372,62€

Au regard de ces éléments, le besoin net de la section de d'investissement peut donc être estimé à 30 549,31€

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- **AFFECTE** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 30 549,31€
 - **AFFECTE** à la ligne 002 (déficit de résultat de fonctionnement reporté) la somme de 15 696,29€

DÉLIBÉRATION n°2023-04-06
FINANCES : Vote des taux de fiscalité

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les taux de fiscalité précédemment votés, à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,55%
Ce taux correspond à l'ancienne part communale (18,65%) et à l'ancienne part départementale (15,90%).
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,78%

Il propose que les taux demeurent inchangés.

Frédéric GEHIN précise que les bases fiscales ont été réévaluées, et vont entraîner une hausse de l'impôt. Ne pas faire peser une augmentation des taux en plus.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- **DETERMINE** les taux de fiscalité de manière identique à l'année précédente, soit
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34.55%
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,78%

DÉLIBÉRATION n°2023-04-07**FINANCES : Budget communal : adoption du budget primitif**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Prévisionnel pour l'année 2023. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, ce budget tient notamment compte :

- En dépenses de fonctionnement, de :
 - o L'augmentation du coût des énergies (gaz 50% et électricité 25%)
 - o L'inflation sur les matières premières, notamment l'alimentation
 - o L'augmentation du SMIC (janvier 2023 et probablement juillet)
 - o La participation aux structures partenaires (notamment le Centre social Jean BEDET),
- En recettes de fonctionnement, de :
 - o L'augmentation des bases fiscales de 3%
 - o La probable hausse de la DGF liée à l'augmentation de la population
 - o Les revenus des immeubles sur une année pleine (Pl. Falatieu)
 - o La compensation par l'Etat dans le cadre du repas à 1€
- A la section investissement, de :
 - o La poursuite de la révision du PLU
 - o L'acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques et de matériels divers (équipement salle des fêtes, remplacement partiel mobilier salle polyvalente, ...) et pour l'école : logiciels, matériel
 - o Le remplacement de 2 poteaux incendies hors d'usage
 - o La réfection du sol de la salle polyvalente
 - o L'aménagement de sécurité au Bugnon
 - o La réfection de la toiture de la maison médicale
 - o L'acquisition de la parcelle AI96

Il est également le fruit d'une attention constante portée à l'ensemble des acquisitions, avec une systématique mise en concurrence des fournisseurs. Chaque contrat, et notamment les contrats d'assurances, de maintenance, d'abonnement, a fait l'objet d'une remise en concurrence permettant d'une part l'amélioration des prestations, et d'autres part – et surtout – une révision à la baisse de chacun des tarifs.

Malgré les différentes augmentations subies, et grâce à cette vigilance économique, le virement à la section d'investissement se porte à 112 000€.

La section investissement comprend en outre, une partie du budget alloué à l'agrandissement du restaurant scolaire d'une part, et à la construction d'un bâtiment abritant des logements et la future pharmacie, en lieu et place de la Grange Héraud, d'autre part.

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré par un recours à une solution financière mixte, entre emprunt et ligne de trésorerie, permettant d'assurer à la Commune les fonds nécessaires, dans l'attente du versement des subventions et de la revente des biens (parcelle préemptée, logements à construire, etc.). Le montant prévisionnel est fixé à 315 000€. Le montage financier fera l'objet d'une délibération ultérieure.

La section de fonctionnement prévoit, par chapitre les montants suivants :

Sens	Chapitre		2022		2023		
			Prévu	Réalisé	Proposition	Ecart // prévu	Ecart // réalisé
dépenses	011	Charges à caractère général	655 275,18 €	651 389,12 €	637 250,00 €	-3%	-2%
	012	Charges de personnel	608 306,56 €	616 284,58 €	646 460,46 €	6%	5%
	014	Atténuations de produits	33 919,00 €	31 760,27 €	32 000,00 €	-6%	1%
	022	dépenses imprévues	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	0%	
	023	virement investissement	230 000,00 €	220 000,00 €	112 346,84 €	-51%	-49%
	042	opérations d'ordre	13 836,00 €	9 625,00 €	9 625,00 €	-30%	0%
	65	charges de gestion courante	155 876,64 €	156 090,73 €	215 765,04 €	38%	38%
	66	charges financières	29 100,00 €	29 207,71 €	24 850,00 €	-15%	-15%
	67	charges exceptionnelles	21 500,00 €	2 173,16 €	2 000,00 €	-91%	-8%
		Dépenses réelles de fonctionnement	1 505 977,38 €	1 486 905,57 €	1 560 325,50 €	3,61%	4,94%
	total dépenses de fonctionnement	1 749 813,38 €	1 716 530,57 €	1 682 297,34 €	-3,86%	-1,99%	
recettes	002	résultat d'exp. Reporté	154 022,88 €	154 022,88 €	45 921,84 €	-70%	
	013	atténuations de charges	6 000,00 €	10 900,60 €	500,00 €	-92%	-95%
	042	opérations d'ordre	- €	- €	- €		
	70	produits de services	116 000,00 €	134 520,12 €	121 088,00 €	4%	-10%
	73	impôts et taxes	1 026 804,00 €	1 011 541,35 €	1 044 704,00 €	2%	3%
	74	dotations et participations	433 403,00 €	454 064,49 €	432 580,00 €	0%	-5%
	75	produits de gestion courante	22 100,00 €	30 509,65 €	36 500,00 €	65%	20%
	76	produits financiers	3,50 €	3,33 €	3,50 €	0%	5%
	77	produits exceptionnels	- €	7 190,71 €	1 000,00 €		-86%
		Recettes réelles de fonctionnement	1 604 310,50 €	1 648 730,25 €	1 636 375,50 €	2,00%	-0,75%
	total recettes de fonctionnement	1 758 333,38 €	1 802 753,13 €	1 682 297,34 €	-4,32%	-6,68%	

Elle prévoit en outre, au chapitre 65, le versement des subventions suivantes :

- Centre Social Jean Bedet : 22 719,80€ au titre du solde 2022 et 27 719,80€ au titre de 2023.
- Amicale des 3 sirènes : 1 420€
- Sou des écoles : 2 000€
- ACCA (Chasse) : 200€
- Harmonie des Tisserands : 200€

La section d'investissement sera soumise au vote, comme en 2022, par chapitre, et non par opération.

Elle prévoit les montants suivants, alimentés des reports votés en restes à réaliser :

Sens	Chapitre		2022		2023		
			Prévu	Réalisé	Proposition	Ecart // prévu	Ecart // réalisé
dépenses	001	solde d'exécution reporté	137 456,31 €	- €	244 573,62 €	78%	
	020	dépenses imprévues	- €	- €	- €		
	040	opérations d'ordre	- €	- €	- €		
	041	opérations patrimoniales	- €	1 745,00 €	- €		
	10	dotations, fonds, réserve	- €	- €	- €		
	16	emprunts et dette	173 000,00 €	172 907,48 €	152 900,00 €	-12%	-12%
	20	immo incorporelles	58 250,33 €	50 078,26 €	40 000,00 €	-31%	
	204	subv d'éqpt versées	- €	- €	- €		
	21	immo corporelles	94 864,75 €	94 829,49 €	111 771,84 €	18%	18%
	22	immo reçues en affect	0	0	- €		
	23	immo en cours	173 014,80 €	110 567,01 €	552 000,00 €	219%	399%
	27	immo financières			12 900,00 €		
	Dépenses réelles d'investissement	499 129,88 €	428 382,24 €	970 048,94 €	94%	126%	
	total dépenses d'investissement	636 586,19 €	430 127,24 €	1 214 622,56 €	91%	182%	
recettes	001	solde d'exécution reporté	- €	- €	- €		
	021	virement fonctionnement	220 000,00 €	- €	112 346,84 €	-49%	
	024	produits de cession d'immo	85 500,00 €	- €	335 000,00 €	292%	
	040	opérations d'ordre	13 836,00 €	9 625,00 €	9 625,00 €	-30%	0%
	041	opérations patrimoniales	3 490,00 €	1 745,00 €	- €		
	10	dotations	206 072,19 €	208 551,88 €	314 000,72 €	52%	51%
	13	subventions d'invest.	111 178,00 €	104 908,05 €	31 000,00 €	-72%	-70%
	16	emprunts et dette	- €	1 180,00 €	315 000,00 €		
	21	immo corporelles	- €	- €	- €		
	27	immo financières			12 900,00 €		
	Recettes réelles d'investissement	402 750,19 €	314 639,93 €	1 092 650,72 €	171%	247%	
	total recettes d'investissement	640 076,19 €	326 009,93 €	1 214 622,56 €	90%	273%	

Frédéric GEHIN, Maire, rappelle les incertitudes liées au contexte économique actuel. En outre, le déroulement de nos projets, à cheval sur plusieurs exercices, va entraîner des réajustements en cours d'année, qui feront l'occasion de décisions modificatives en temps voulu.

Il précise que le recours à l'emprunt est pour l'instant hypothétique car il dépendra du montant des dépenses d'investissement en 2023, sur les projets pharmacie/logements et restaurant scolaire.

François MANON demande, comme il l'indiquait lors de son intervention au précédent conseil, où en est la réflexion quant aux emprunts bancaires, et notamment au niveau des taux.

Monsieur le Maire indique que les rencontres sont en cours avec 4 établissements bancaires. Il serait possible de bloquer des taux dès maintenant, en escomptant une poursuite de l'augmentation, alors même que nous sommes en incertitude tant sur le besoin, que sur le calendrier. La stratégie à adopter est en cours de réflexion dans le cadre de discussions avec les banques. Elle fera l'objet d'un retour lors d'un conseil ultérieur, et nécessitera quoi qu'il en soit une délibération. Il indique que nous avons également la possibilité d'avoir recours à des taux indexés sur le taux du livret A.

Lionel RITTNER rappelle qu'il était nécessaire de connaître les niveaux de subvention attendus sur les projets, pour présenter ces éléments aux établissements bancaires.

Frédéric GEHIN indique que le besoin s'oriente davantage vers une solution mixte incluant du préfinancement (trésorerie), car le projet de construction va également générer des recettes (vente des logements, et loyer pour la pharmacie. Le coût final pour la commune restera modeste.

René VIAL indique que la Commune n'aura pas de difficulté pour emprunter. Il souhaite cependant revenir sur la méthode employée quant à l'investissement sur le restaurant scolaire, dont les montants ne sont pas neutres. Il rappelle qu'à l'époque, en 2019-2020, la Commune aurait pu bénéficier de 60% de subventions, notamment du Département, et que les taux étaient plus bas.

Concernant la parcelle AI96, dont l'acquisition est prévue au budget, il souhaite savoir où en est le dossier. Frédéric GEHIN rappelle que l'objectif de la préemption était de satisfaire l'intérêt général. Il indique que le jugement a été rendu, fixant son prix à 60 000€. La notification du jugement a eu lieu, ouvrant un délai d'un mois pour l'appel, et de deux mois pour les vendeurs afin de se positionner sur la poursuite de la démarche ou le retrait de la vente. Il indique qu'un achat en direct aurait eu un coût de 86 000€, que la commune avait estimé le bien à 32 000€, alors que le Commissaire du gouvernement avait réalisé deux estimations à 12 000€ d'écart. Même si la commune espérait un prix inférieur, le jugement à hauteur de 60 000€ permet une économie de 26 000€ sur un achat en direct.

René VIAL souhaite savoir s'il y a des projets sur l'acquisition des tènements situés dans la continuité, notamment la maison. Frédéric GEHIN rappelle que l'enjeu n'est pas le même. Le secteur a vocation à abriter des logements. Il était donc nécessaire, pour le hangar, de veiller à ce que sa destination future évolue. Il souhaite qu'un opérateur privé puisse se saisir du dossier, tout en restant vigilant quant aux projets qui pourraient être portés.

François MANON réitère le besoin de faire OAP¹ sur l'ensemble du secteur du Chaudron, afin d'identifier clairement la destination des tènements pour les propriétaires, et de faciliter le travail pour les opérateurs immobiliers. Il propose de travailler avec des opérateurs en accession sociale à la propriété.

Lionel RITTNER indique que l'équipe municipale porte un autre projet que celui de l'ancien mandat. Il confirme la vocation aux logements du quartier, mais sur une autre méthode de travail. Il rappelle

¹ Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) fixent, au Plan Local d'Urbanisme, les conditions d'aménagement garantissant la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans une zone précise.

également la nécessité d'être en adéquation avec les objectifs de production de logements fixés au PLU, tout en restant en lien avec les contraintes budgétaires de la commune.

Il souhaite revenir sur les propos de M. VIAL et indique, suite aux rencontres avec les établissements bancaires, que l'obtention d'un emprunt n'est pas aussi simple en ce moment, en raison notamment de l'absence de liquidités disponibles pour les collectivités en ce début d'année. Il souligne cependant l'avantage, pour la Commune, d'avoir des dossiers suffisamment aboutis, avec notamment des attributions de subventions déjà calées.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 15
 - CONTRE : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND)
 - ABSTENTION : 0
-
- **ARRETE** le montant du budget primitif 2023 à la somme de 1 682 297,34€ en section de fonctionnement, et à 1 214 622,56€ en section d'investissement, sur la base de la répartition par chapitre présentée ci-dessus,
 - **ARRETE** pour le budget principal le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 112 346,84€
 - **VERSE** une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Location de 12 809,31€
 - **VERSE** une subvention de fonctionnement du budget principal au CCAS de 15 000€,
 - **VERSE** les subventions aux associations sur la base des montants déterminés ci-dessus du budget primitif, pour un total de 53 039,60€

DÉLIBÉRATION n°2023-04-08**FINANCES : Budget annexe location : adoption du budget primitif**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour le budget annexe location, qui s'établit comme suit :

Sens	Chapitre		2022		2023		
			Prévu	Réalisé	Proposition	Ecart // prévu	Ecart // réalisé
dépenses	011	Charges à caractère général	7 145,69 €	4 872,33 €	6 150,00 €	-14%	26%
	023	virement investissement	30 549,31 €	- €	19 158,91 €	-37%	
	65	charges de gestion courante	5,00 €	- €	10,00 €	100%	
	67	charges exceptionnelles	800,00 €	627,63 €	- €		
	002	résultat d'exp. Reporté			11 390,40 €		
	total dépenses de fonctionnement			38 500,00 €	5 499,96 €	36 709,31 €	-5%
recettes	002	résultat d'exp. Reporté	- €	- €	- €		
	75	produits de gestion courante	17 000,00 €	16 828,08 €	23 900,00 €	41%	42%
		produits exceptionnels	21 500,00 €	- €	12 809,31 €	-40%	
total recettes de fonctionnement			38 500,00 €	16 828,08 €	36 709,31 €	-5%	118%
dépenses	001	solde d'exécution reporté	33 921,93 €	- €	30 549,31 €	-10%	
	21	immo corporelles	- €	- €	- €		
	23	immo en cours	- €	- €	- €		
	total dépenses d'investissement			33 921,93 €	- €	30 549,31 €	-10%
recettes	021	virement fonctionnement	- €	- €	19 158,91 €		
	10	dotations	- €	- €	11 390,40 €		
	13	subventions d'invest.	- €	- €	- €		
	16	emprunts et dette	- €	- €	- €		
total recettes d'investissement			- €	- €	30 549,31 €		

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- POUR : 19
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
- **ARRETE** le montant du budget primitif 2023 à la somme de 36 709,31€ en section de fonctionnement, et à 30 549,31€ en section d'investissement, sur la base de la répartition par chapitre présentée ci-dessus,
 - **ARRETE** pour le budget annexe le montant prévisionnel du prélèvement à opérer sur la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement à 19 158,91€

QUESTIONS DIVERSES :

- Présentation des esquisses relatives aux projets d'agrandissement du restaurant scolaire et de construction des logements et du local de la pharmacie

Lionel RITTNER, 1^{er} adjoint, présente les premières esquisses des deux projets. Il indique que les prochaines esquisses, retravaillées, seront soumises pour le bâtiment abritant les logements et la pharmacie à la Commission travaux, et pour l'extension du restaurant scolaire aux Commissions travaux et enfance et à l'équipe pédagogique.

- Point d'information sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

Frédéric GEHIN indique le travail en cours sur la rédaction d'un Pacte Financier et fiscal qui a pour mission d'objectiver les relations entre la Communauté de communes et ses communes-membres. Sont notamment traitées les questions de fiscalité, de solidarité financière entre l'intercommunalité et ses Communes, et de mutualisation. L'objectif est une adoption du pacte en juillet.

Il indique également participer aux travaux du Grand atelier des maires ruraux sur la transition écologique. Ces travaux se déroulent sur quatre weekends, à Paris et sont pris en charge par l'Association des Maires Ruraux de France. Ils portent sur les thématiques des ENR, des communs (eau, forêts, ...) et des ressources.

- Tour de table

Marie-Hélène LAJON rappelle la cérémonie des nouveaux arrivants et bébés 2022, qui aura lieu le 31 mars prochain à partir de 18H30, avec la participation du CME et du CCAS. Elle précise que tous les conseillers municipaux sont les bienvenus.

Hervé DELBEGUE présente les esquisses des aménagements de sécurité sur la RD82 à hauteur de Bugnon, qui seront travaillés avec la Commission travaux. Il précise que l'avis technique du Département est nécessaire pour ces aménagements, et qu'il faut donc prendre en compte leurs prescriptions.

Concernant les divagations de chiens, qui ont eu lieu ces dernières semaines, il indique qu'une mise en fourrière a été prononcée par arrêté de Maire avec injonction d'effectuer les travaux de sécurisation des clôtures.

René VIAL souhaite faire remarquer à Grégory MEYER, absent en début de séance, que les montants d'emprunts qu'il a annoncés lors de la dernière étaient erronés.

Fabienne SALAMAND indique qu'une journée du sport va être instaurée sur la Commune, en partenariat avec le Comité des fêtes, le samedi 2 septembre, lors de la journée du forum des associations.

Marie-Claude GARIN rappelle que le printemps des cimetières est organisé pour la 3^{ème} année consécutive, les 13 et 14 mai après-midi. Cette année, la mise à l'honneur concerne les personnalités corbelinoises.

Elle indique participer au comité de travail sur le logement et l'habitat de la Communauté de communes.

Frédéric GEHIN rappelle que la cérémonie du 19 mars aura lieu à partir de 11h30.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Mardi 25 avril
- Mardi 30 mai
- Jeudi 29 juin

La séance est levée à 20h27.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 16 mars 2023

- Délibération n°2023-4-1 : FINANCES : Approbation des comptes de gestion
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-4-2 : FINANCES : Budget communal : approbation du compte administratif
Adoption à la majorité – Absentions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND

- Délibération n°2023-4-3 : FINANCES : Budget annexe Location : approbation du compte administratif
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-4-4 : FINANCES : Budget communal : affectation des résultats
Adoption à la majorité – Abstentions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND

- Délibération n°2023-4-5 : FINANCES : Budget annexe Location : affectation des résultats
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-4-6 : FINANCES : Vote des taux de fiscalité
Adoption à la majorité

- Délibération n°2023-4-7 : FINANCES : Budget communal : adoption du budget primitif
Adoption à la majorité – Oppositions de René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, Monique BERTRAND

- Délibération n°2023-4-8 : FINANCES : Budget annexe Location : adoption du budget primitif
Adoption à la majorité